
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DU LUNDI 9 MARS 2020

Le lundi 9 mars 2020, à 14h00, la commission permanente du conseil départemental, dûment convoquée le 28 février 2020, s'est réunie Salle Alexis de Tocqueville, à la maison du département, sous la présidence de Monsieur François Brière.

Étaient présents :

Monsieur Philippe Bas, Monsieur Jean-Claude Braud, Madame Brigitte Boisgerault, Monsieur François Brière, Madame Catherine Brunaud-Rhyn, Monsieur Jacques Coquelin, Monsieur Serge Deslandes, Madame Yveline Druetz, Madame Madeleine Dubost, Madame Marie-Pierre Fauvel, Madame Marie-Hélène Fillâtre, Madame Nicole Godard, Monsieur Dominique Hébert, Madame Maryse Hédouin, Monsieur Jean-Marc Julienne, Madame Christine Lebacheley, Madame Patricia Lecomte, Monsieur Jean Morin, Madame Anna Pic, Monsieur Patrice Pillet, Monsieur François Rousseau, Monsieur Franck Tison.

Étaient excusés :

Monsieur Jean Lepetit.

Étaient excusés et avaient donné procuration :

Madame Karine Duval procuration à Madame Madeleine Dubost, Madame Anne Harel procuration à Madame Nicole Godard, Monsieur Marc Lefèvre procuration à Monsieur François Brière, Madame Valérie Nouvel procuration à Monsieur Jean Morin.

Secrétaire de séance : Madame Anna Pic.

* * *

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 9 mars 2020

Service instructeur	: Direction générale adjointe "Conseil, innovation publique et ressources" Direction de l'administration générale et de la commande publique Service de la commande publique et des moyens généraux
Titre du rapport	: Aménagement intérieur de l'espace dédié à l'accueil-boutique pour l'île Tatihou et au bureau d'information touristique de Saint-Vaast-la-Hougue - Groupement de commandes entre le Département de la Manche et la communauté d'agglomération du Cotentin
Commission	: Administration et finances

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la délibération CD.2018-01-18.5-4 du 18 janvier 2018, approuvant le projet de requalification de l'hébergement, de l'accueil et de la restauration sur l'île Tatihou ;

Vu la délibération CP.2019-10-14.1-8 du 14 octobre 2019 approuvant l'avant-projet sommaire pour le comptoir culturel et touristique et l'avenant à la convention de co-maitrise d'ouvrage avec la ville de Saint-Vaast-la-Hougue et la communauté d'agglomération du Cotentin ;

Vu la délibération CD.2017-11-06.0-4 du 6 novembre 2017 donnant délégation à la commission permanente pour l'ensemble des attributions du conseil départemental à l'exception :

- des attributions visées aux articles L. 3312-1 et L. 1612-12 à 1612-15 du Code général des collectivités territoriales,
- des attributions qui ne sont déléguées,
- des documents stratégiques, conventions cadres, schémas et plans départementaux, ainsi que des rapports annuels d'activité.

Mes chers collègues,

Au cours de l'année 2018, le conseil départemental a adopté la nouvelle politique économique et culturelle s'appliquant à l'île Tatihou ainsi qu'au port de Saint-Vaast-la-Hougue et à la baie du Val de Saire. L'un des axes de cette nouvelle politique est la construction d'un comptoir culturel et touristique situé sur les quais de Saint-Vaast-la-Hougue.

Celui-ci regroupera en son sein l'accueil-billetterie de l'île Tatihou géré par notre collectivité, le bureau d'information touristique de Saint-Vaast la Hougue, géré par la société publique locale (SPL) de développement touristique du Cotentin, l'école de voile de Saint-Vaast-la-Hougue ainsi qu'une partie de la capitainerie relevant de la société publique locale les ports de la Manche.

Au sein de ce comptoir, il a été acté que l'accueil-billetterie pour l'île Tatihou ainsi que le bureau d'information touristique seraient réunis au sein d'un même espace. Il est précisé que ce projet d'aménagement est porté par la communauté d'agglomération du Cotentin et par notre collectivité, ces deux entités assurant le financement du projet.

La réalisation de ce projet nécessite donc la mise en place d'un groupement de commandes entre le Département de la Manche et la communauté d'agglomération du Cotentin conformément aux dispositions de l'article L. 2113-6 et suivants du code de la commande publique.

Ce groupement, ayant pour objet l'aménagement intérieur de l'espace dédié à l'accueil-billetterie pour l'île Tatihou et au bureau d'information touristique de Saint-Vaast-la-Hougue, aura pour objectif de mettre en place :

- un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la définition du programme d'aménagement intérieur, du merchandising, de la scénographie et de la signalétique ;
- des marchés liés à la mise en œuvre des aménagements prévus dans le cadre de ce programme.

Il convient de préciser que tout besoin nécessaire au parfait achèvement du projet sera également satisfait via le groupement de commandes.

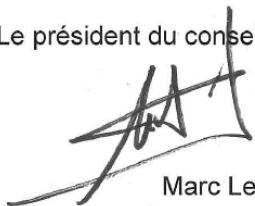
La communauté d'agglomération du Cotentin sera désignée coordonnateur du groupement. Dans le cadre de cette mission, elle aura notamment la charge de réaliser les procédures de passation de marchés publics ainsi que d'assurer l'exécution de ces derniers au nom et pour le compte des membres du groupement de commandes. Par ailleurs, conformément à l'article L1414-3-II du CGCT, la commission d'appel d'offres du groupement est celle du coordonnateur.

D'un point de vue financier, le coût de ce projet est évalué à 280 000 € TTC, chacun des membres prenant en charge 50 % du montant des dépenses effectives.

Enfin, la commission de la commande publique, lors de sa séance du 2 mars 2020, a émis un avis sur ce projet. Cet avis vous est communiqué lors de cette présente réunion.

Au regard de ces éléments, je vous invite à délibérer et à m'autoriser à signer la convention de groupement de commandes portant sur l'aménagement intérieur de l'espace dédié à l'accueil-billetterie pour l'île Tatihou et au bureau d'information touristique de Saint-Vaast-la-Hougue avec la communauté d'agglomération du Cotentin.

Le président du conseil départemental,

A handwritten signature in black ink, consisting of several stylized, overlapping strokes that form a unique, somewhat abstract representation of the name Marc Lefèvre.

Marc Lefèvre

DELIBERATION CP.2020-03-09.1-8 - Aménagement intérieur de l'espace dédié à l'accueil-boutique pour l'île Tatihou et au bureau d'information touristique de Saint-Vaast-la-Hougue - Groupement de commandes entre le Département de la Manche et la communauté d'agglomération du Cotentin
(rapporteur : Monsieur François Brière)

Compte tenu des éléments d'information fournis,

La commission permanente du conseil départemental approuve, dans les conditions exposées dans le rapport, les dispositions de la convention constitutive du groupement de commandes entre le Département et la communauté d'agglomération du Cotentin pour l'aménagement intérieur de l'espace dédié à l'accueil-boutique pour l'île Tatihou et au bureau d'information touristique de Saint-Vaast-la-Hougue.

En conséquence, elle autorise le président à signer la convention correspondante avec la communauté d'agglomération du Cotentin.

Adopté à l'unanimité

Vote(s) pour : 26

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Délibéré à Saint-Lô, le 9 mars 2020



Le président du conseil départemental,

Marc Lefèvre

Le président du conseil départemental certifie que la présente décision est exécutoire en application de l'article L. 3131-1 du Code général des collectivités territoriales.

ID télétransmission : 050-225005024-20200309-lmc1960368-DE-1-1

Date envoi préfecture : 10/03/20

Date AR préfecture : 10/03/20

Date de publication : 12/03/20